

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique relative aux travaux de réduction de l'aléa inondation sur le bassin aval du Boulon sur les communes de Cavaillon, Robion et Les Taillades (84)

Autorisation environnementale relevant de l'article L.181-1 du Code de l'environnement au titre de la législation sur l'eau,

Par arrêté préfectoral du 28 février 2025, il sera procédé pour le compte du SIRCC EPAGE Rivière Calavon-Coulon à une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de **31 jours consécutifs, du 24 mars au 23 avril 2025 inclus**.

Cette enquête portera sur :

la demande d'autorisation environnementale relevant de l'article L.181-1 du Code de l'environnement au titre de la législation sur l'eau, concernant le projet de réduction de l'aléa inondation sur le bassin aval du Boulon sur les communes de Cavaillon, Robion et Les Taillades(84) .

Au terme de la procédure d'enquête publique et des procédures y afférant, le Préfet de Vaucluse, autorité compétente au sens de la réglementation environnementale statuera sur la demande d'autorisation environnementale pour la réduction de l'aléa inondation sur le bassin aval du Boulon sur les communes de Cavaillon, Robion et Les Taillades.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Guy BEUGIN.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :
<https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- en version papier dans les mairies des communes de Cavaillon, Robion et Les Taillades,
- sur un poste informatique gratuit au siège de l'enquête publique en mairie de Cavaillon.

Le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables soit du lundi au vendredi aux jours et heures ouvrables des services.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête publique tenu sur les lieux de mise à disposition du dossier d'enquête,
- par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur avec la mention : *Enquête publique SIRCC EPAGE Rivière Calavon-Coulon - Mairie de Cavaillon, place Joseph Guis 84 300 Cavaillon,*
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

Les contributions du public adressées par correspondance sont communiquées au commissaire enquêteur.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur les lieux et aux jours et heures suivantes :

- Mairie de Cavaillon, place Joseph Guis 84 300 Cavaillon,
 - le 24 mars 2025 de 9h00 à 12h00 et le 23 avril 2025 de 14h00 à 17h00.
- Mairie des Taillades, place de la mairie 84 300 Les Taillades,
 - le 02 avril 2025 de 14h00 à 17h00.
- Mairie de Robion, 1 place Clément Gros 84 440 Robion,
 - le 10 avril 2025 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Cavaillon, Robion et Les Taillades ainsi que sur internet à adresses suivantes :

<https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.